



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 8 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, M. GAULE Sylvain, Mme JOURDAN Patricia, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick

Absente : Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme MICK RIVES Valérie, M. LUCAS Marc donne pouvoir à M. BALDY Patrick, Mme LEGRAS Evelyne donne pouvoir à M. CORRE Daniel

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 12

N° 2025/11

Objet : Attribution des subventions aux associations 2025

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.1611-4, L.2541-12 et L.2121-29 ;

VU l'article L.2311-7 du code général des collectivités territoriales clarifiant les règles de versement des subventions par les communes et précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

CONSIDÉRANT l'importance de soutenir et d'accompagner les associations dans leurs missions d'intérêt général sur le territoire communal ;

VU les propositions d'attributions de subventions communales aux associations suivantes :

Réception par le préfet : 09/04/2025

Publication : 09/04/2025

SUBVENTIONS COMMUNALES	
ASSOCIATIONS BÉNÉFICIAIRES	MONTANT DE LA SUBVENTION EN EUROS
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BALLANCOURT-ITTEVILLE	600 €
ASSOCIATION SPORTIVE DE FONTENAY-LE-VICOMTE (ASFV)	13 000 €
FIL D'ARGENT	200 €
ILE AUX ENFANTS	500 €
LA BOULE FONTENOISE	1 600 €
LA MAHENO COMPAGNIE	400 €
LES BISCOTTOS	950 €
UNION NATIONALE DES ANCIENS COMBATTANTS	200 €
ASSOCIATION SOCIO-EDUCATIVE DU COLLÈGE « LE SAUSSAY » À BALLANCOURT	200 €
AUTOUR DE SAINT REMI	2 700 €
CLUB FERROVIAIRE DE FONTENAY	500 €
TOTAL	20 850 €

VU la Commission Finances en date du 31 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, par 11 voix Pour, Monsieur BALDY ne prend pas part au vote

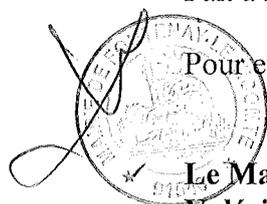
DÉCIDE d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessus pour l'année 2025.

DIT que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande.

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au versement de ces subventions sur l'exercice 2025.

DIT que la dépense afférente sera imputée sur le chapitre 65 du budget de fonctionnement 2025.

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 9 avril 2025



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES